

DECISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement ouvert par la voie du détachement en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, dans le corps des techniciens de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle J, emploi-type Technicien-ne en gestion administrative organisé par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, au titre de l'année 2025

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2025 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

DECIDE

Article 1^{er} :

La commission de sélection pour le recrutement par la voie du détachement dans le corps des techniciens de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle J, emploi-type Technicien-ne en gestion administrative réservé aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi et organisé par l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est composée ainsi qu'il suit :

Madame Sylvie LE COQ BEIGNON, Présidente, Référente Handicap de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Madame Lydie HAJRI, membre extérieure, Coordinatrice gestion administrative carrière et paye du Département des Yvelines,

Monsieur Pascal LEPRETRE, membre, Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles Délégué à la Protection des Données de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,

Article 2 :

Le Président de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Versailles, le 24 juin 2025

Le Président,


Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Loïc JOSSERAN

Aurélia CARRE DE LUSANCAY